## COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

2017

SDNC - Conception Web 2018



N° 1329-DEF

@internet-DGFiP



## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## DECLARATION DE LIQUIDATION ET DE REGULARISATION

Service compétent où doit être adressée la déclaration :

SIE		ı	$\neg$						
	e service		$\dashv$						
RIB				Nom et adresse de l	'établissement :				
N° d'identification de l'établissement principal (SIRET)									
Adres de l'éta	sse ablissement principal								
N° F	RP - Clé								
Date limite									
de p	aiement								
				<u> </u>					
PA	IEMENT OU EXC	EDENT							
27		CVAE DUE	Y			(Lign	ne 25 - ligne 26)		
		OU							
28	EXCED	ENT DE VERSEMENT	Z			(Lign	ne 26 - ligne 25)		
Remboursement d'excédent de versement demandé :  (Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte)									
PA	IEMENT, DATE,	SIGNATURE	RESERVE	A L'ADMINIS	STRATION				
Date	e:	Signature :	Somme :	Date	e:		Cachet du service		
Télé	phone :				N° d'opération :				
Adre	esse électronique :								
				•					
CA	DRE RESERVE /	A LA CORRESPONDANC	E						

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



DC	DONNEES DE CHIFFRE D'AFFAIRES								
MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES									
01	Montant du CA de la période de référence	A1							
02	Montant du CA réel si la période de référence est différente de 12 mois	A2							
03	Montant du CA de référence du groupe	A3							
Le pourcentage à calculer et à porter dans la case B varie selon le montant du chiffre d'affaires, mentionné au cadre  A1 conformément au barème suivant :									
	Si le montant de votre CA est :	Alors, le taux à porter cadre B sera calculé comme suit :							
	< 500 000 €	0							
	500 000 € ≤ CA ≤ 3 000 000 €	[0,5 x (CA-500 000)] 2 500 000							
	3 000 000 € < CA ≤ 10 000 000 €	[0,9 x (CA-3 000 000)] + 0,5 7 000 000							
	10 000 000 € < CA ≤ 50 000 000 €	[0,1 x (CA-10 000 000)] + 1,4 40 000 000							
	Supérieur à 50 000 000 €	1,50							
04	Taux exprimé en pourcentage et arrondi au centième le plus pro	oche B							
DC	ONNEES DE VALEUR AJOUTEE								
	VALE	UR AJOUTEE PRODUITE							
05		С							
	Le montant à porter dans ce cadre figure sur les imprimés 2059-E (ligne SA), 2033-E (ligne 117), 2035-E (ligne JU) et 2072-E (ligne D12).								
	LIMITATIO	ON DE LA VALEUR AJOUTEE							
Pour certaines entreprises notamment à caractère financier (Cf. notice), cochez la case ci-contre et ne remplissez pas la case D.									
06		D							
• Si CA ≤ 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 80% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2									
◆Si CA > 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 85% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2									
MONTANT DE LA CVAE BRUTE									
Le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée à porter dans la case <b>E</b> est obtenue par le calcul suivant :									
• Si C ≤ D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B									
	• Si C > D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à D multiplié par B Si vous avez coché la case D0 ci-dessus, le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B								
	or vous avez coone la case bu ci-dessus, le montant de la consation sur la valeur ajoutée est égara c multiplie par B								

CALCUL DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE												
CALCUL DE LA COTISATION AVANT REDUCTION												
ſ	MONTANT DU CA (cadre A1)	CADRE E	MONTANT A REPORTER CADRE F									
	CA < 2 000 000 €	E ≤ 1000 €	0 €									
		E >1000€	(E - 1000 €)									
L	CA ≥ 2 000 000 €	TOUT MONTANT	E									
80	Cotisation avant réduction	F										
	MINORATION											
09	Exonérations	G										
10	Réduction supplémentaire	Н	Н									
		CVAE										
11	CVAE due (F - G - H) ou cotisation minimur	n (Cf. notice)										
12	Acomptes de CVAE versés	12										
13	Solde de CVAE à payer (I1 - I2)	13	13									
14	Excédent de CVAE constaté (I2 - I1)	14	14									
		TAXE ADDITIONNELLE										
Si vous êtes exonéré du paiement de la taxe additionnelle (Cf. notice), cochez la case ci-contre : J0												
15	Taxe additionnelle due (I1 x 3,11 %)	J1										
16	Acomptes de taxe additionnelle versés		J2									
		_										
17	Solde de taxe additionnelle à payer (J1 - J2		J3									
18	Excédent de taxe additionnelle constaté (J2	J4										
		CADRE RESERVE										
			K0									
19		K										
		FRAIS DE GESTION										
20	Frais de gestion dus (1 % de l1 + J1)	<u>L1</u>	L1									
21	Acomptes de frais de gestion versés	L2										
22	Solde des frais de gestion à payer (L1 - L2)	L3	L3									
23	Excédent de frais de gestion constaté (L2 -	L1)										
		RECAPITULATIF										
24	Total des acomptes versés (I2 + J2 + L2)	М										
25	TOTAL A PAYER (I3 + J3 + L3)	N										
26	TOTAL DES EXCEDENTS (I4 + J4 + L4)	0										